



éduscol



Ressources pour le Français Langue
de Scolarisation

Synthèse des ateliers du séminaire CASNAV des 3 et 4 avril 2013

ATELIER PARCOURS INCLUSIF n°4

RESSOURCES FLS

Juillet 2013

Les modalités d'inscription des élèves allophones dans le second degré

La scolarisation des EANA au second degré

Les élèves allophones en âge d'être scolarisés au collège ou au lycée doivent-ils être inscrits à leur arrivée en UPE2A ou en classes ordinaires avec un accompagnement parallèle en UPE2A ?

Il existe à l'heure actuelle un risque de sous-scolarisation ou de scolarisation partielle des élèves allophones inscrits en unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) dans le second degré, en raison d'un nombre insuffisant de places dans les classes ordinaires dû aux effectifs en hausse.

L'inscription directe des élèves en classes ordinaires réduit les risques de sous-scolarisation ou de scolarisation partielle des EANA dans le second degré, mais elle nécessite de réserver des places tout au long de l'année dans les classes ordinaires et de mettre en place une gestion prévisionnelle des effectifs.

La circulaire du 2 octobre 2012 et le discours qu'a prononcé Mme Pau-Langevin, ministre de la Réussite éducative, le 3 avril, lors du séminaire national des CASNAV, semblent privilégier l'inscription directe en classes ordinaires, mais « la circulaire est très ambiguë sur ce point » et n'indique pas clairement la ligne de conduite à tenir.

L'atelier a mis en lumière la diversité, dans les académies, des pratiques d'inscription des EANA et d'organisation des UPE2A dans le second degré.

L'académie de Strasbourg, par exemple, n'a pas la possibilité d'inscrire directement les EANA en classes ordinaires, car la Division de l'organisation scolaire (DOS) au rectorat a refusé de réserver des places vacantes.

L'académie de Rennes, de son côté, apprécie la souplesse de la circulaire. Elle a mis en place une UPE2A couvrant plusieurs collèges ce qui facilite la gestion des arrivées : les EANA sont inscrits dans le collège de leur secteur, ou dans le collège le plus proche de leur domicile s'il n'y a plus de place dans leur collège de secteur ; ils suivent les cours en UPE2A une partie de la semaine dans l'établissement qui accueille l'UPE2A, et sont scolarisés le reste du temps dans leur établissement d'inscription.

La même organisation est mise en œuvre à **Brive dans l'académie de Clermont-Ferrand**. Toutefois, cette organisation pose des problèmes de transport des élèves et la scolarisation des EANA dans leur collège de secteur est parfois difficile.

Pour éviter que la mobilité des élèves ne les gêne, **en Indre-et-Loire**, ce sont les enseignants qui se déplacent de collège en collège. Dans ce département, le dispositif des cours de rattrapage intégrés (CRI) a été étendu au second degré avec des enseignants du premier degré intervenant dans les établissements du second degré.

Propositions

1. La circulaire du 2 octobre 2012 pourrait être complétée en ce qui concerne les inscriptions des EANA dans le second degré et pourrait préciser si ces élèves doivent être inscrits en classes ordinaires ou en UPE2A.
2. En outre, la circulaire pourrait définir un délai maximal entre le positionnement linguistique et scolaire des EANA et leur affectation dans un établissement du second degré par les DSDEN pour prévenir la longueur excessive des délais que l'on peut observer dans certains cas.

La scolarisation des élèves allophones dans le premier degré

La scolarisation des EANA en maternelle

Les enseignants du premier degré sont parfois très démunis pour scolariser les EANA. En particulier en maternelle. En outre, les formateurs du CASNAV ne sont pas forcément formés à l'enseignement en maternelle.

Il est nécessaire de laisser du temps à ces élèves en se souvenant que tous les élèves ont des compétences hétérogènes en maternelle. Il ne faut pas oublier que l'un des objectifs principaux de l'école maternelle est l'acquisition du langage.

Toutes les activités pédagogiques proposées dans l'ouvrage *Le langage à l'école maternelle* publié par le CNDP sont exploitables avec des EANA en utilisant au besoin des images adaptées.

La scolarisation des EANA isolés (c'est-à-dire des EANA scolarisés, dès leur arrivée, à plein temps en classes ordinaires sans accompagnement en UPE2A).

L'**académie de Rennes** a créé un blog sur le français langue de scolarisation qui est complémentaire de celui d'Éduscol et alimenté avec des ressources validées par un groupe académique sur les EANA. (<http://crdp2.ac-rennes.fr/blogs/fls/>)

Beaucoup de CASNAV mettent des ressources en ligne avec, par exemple, un kit d'urgence indiquant les modalités d'accueil d'un EANA, les erreurs à ne pas commettre et les premiers outils pédagogiques à acquérir.

L'équipe de scolarisation des EANA **de l'Indre-et-Loire, dans l'académie d'Orléans-Tours**, a envisagé durant un temps de mettre en place un enseignement à distance synchrone, destiné aux EANA éloignés, leur permettant de travailler, en ligne, en interactivité, en temps réel, avec un enseignant. Elle a dû renoncer à ce projet faute de temps et de moyens.

Si un enseignement à distance en faveur des EANA isolés peut être mis en place, des conditions sont nécessaires, au-delà de l'installation d'un système de visioconférences.

L'enseignement doit être :

- complémentaire de l'enseignement de la classe ordinaire ;
- réel et non virtuel, c'est-à-dire qu'il doit permettre aux élèves d'entrer en contact avec un enseignant en ligne ;
- interactif et doit donner la possibilité aux élèves d'échanger entre eux.

L'accompagnement des enseignants.

L'**académie de Grenoble** a constitué des réseaux départementaux associant le premier et le second degrés, permettant aux enseignants d'UPE2A de travailler ensemble avec un coordonnateur départemental. La mission première de ces coordonnateurs est d'aller dans les établissements, d'améliorer le positionnement des enseignants et de leur proposer des outils. De plus, il est utile de définir, au niveau de chaque département, les besoins, les priorités, les grandes orientations à privilégier. Il existe un coordonnateur départemental à plein temps dans chacun des plus gros

départements de l'académie de Grenoble et trois postes de coordonnateurs à temps partiel (décharge de six heures par semaine) dans les autres.

Dans le Limousin, par exemple, les enseignants d'UPE2A sont chargés à la fois de scolariser les élèves allophones quatre demi-journées par semaine et d'exercer un rôle de « personnes ressources » le reste du temps, en aidant les écoles scolarisant des EANA en classes ordinaires.

Dans le Loiret, un référent sur la scolarisation des EANA a été nommé parmi les conseillers pédagogiques dans chaque circonscription du premier degré et le CASNAV assure une journée de formation par an des référents. Les conseillers pédagogiques sont également mis à contribution sous une forme ou sous une autre dans plusieurs académies.

L'académie de Strasbourg, quant à elle, organise des formations d'initiative locale (FIL) avec toute l'équipe éducative - conseiller principal d'éducation, infirmière scolaire, assistante sociale, chefs d'établissement, enseignants - lors de toute ouverture d'UPE2A. Ces formations responsabilisent les acteurs et permettent d'organiser des échanges de pratiques efficaces.

Propositions

3. Compléter et enrichir les ressources mises en ligne sur le français langue de scolarisation sur le site Éduscol avec :

- des propositions d'activités pédagogiques destinées aux élèves allophones, débutants dans l'acquisition de la langue française et aux élèves allophones en maternelle ;
- la traduction du livret d'information des familles dans un plus grand nombre de langues et la mise en ligne d'enregistrements des informations de ce livret à l'attention des parents des élèves allophones qui ne sont pas lecteurs dans leur langue.

4. S'emparer du plan numérique pour créer des ressources permettant de mieux répondre aux besoins des élèves allophones et en particulier des élèves allophones isolés :

- utilisation de l'environnement numérique de travail (ENT) ; équipement en ordinateurs portables des enseignants des UPE2A itinérants ;
- mise en place d'un enseignement à distance réel et non virtuel, permettant aux élèves allophones d'interagir avec des enseignants en ligne et d'interagir entre eux. Cela suppose de mieux équiper les écoles et les établissements en matériel numérique et de les doter d'outils de visioconférences.

5. Créer des listes de diffusion dans chaque académie pour informer tous les enseignants scolarisant des EANA des nouveautés à connaître dans ce domaine.

La mission des CASNAV

Si des difficultés sont rencontrées dans la constitution d'un CASNAV, l'organigramme et les lettres de missions publiés sur le site du CASNAV de Grenoble apportent des réponses aux questions qui peuvent être posées.

Propositions

6. Préciser la circulaire du 2 octobre 2012 sur les CASNAV :

- en prenant en compte les divers niveaux de pilotage (circonscriptions, bassins, départements, académie) ;
- en favorisant la coordination inter-académique des CASNAV géographiquement proches et en mutualisant les pratiques et les compétences au niveau inter-académique et en organisant des échanges d'expérience entre CASNAV proches.